Formation Spécialisée du CSA-AC du 16 décembre 2024

COMPTE-RENDU

Paris, le 17 décembre 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

Lors de cette réunion, le point principal a porté sur la restitution des ateliers du programme de prévention, des points d'information et enfin des questions diverses.

1. Restitution des ateliers du programme de prévention en administration centrale :

Dans le cadre de la **restitution des ateliers du programme de prévention en administration centrale**, quatre axes principaux de travail ont été présentés :

- **Axe 1 :** Poursuivre le développement de **l'évaluation des risques professionnels** via l'actualisation du **DUERP** et une meilleure accessibilité au **registre santé et sécurité au travail**.
- **Axe 2 :** Renforcer la **sensibilisation** des agents à la **prévention en matière de SST** via des exercices d'évacuation incendie, des dispositifs d'accueil pour les nouveaux arrivants et des campagnes de formation et de communication.
- **Axe 3 :** Améliorer les **conditions de travail** dans toutes les dimensions avec des mesures pour mieux gérer la **charge de travail**, accompagner la **prise de poste** des nouveaux arrivants avec des référents par service, renforcer le **sens au travail**, favoriser **l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle**, et améliorer l'accompagnement numérique.
- **Axe 4 :** Améliorer les espaces de travail et leur **ergonomie** en incluant des aménagements de bureau adaptés, une démarche de **sobriété énergétique**, une **adaptation climatique** et une sensibilisation aux gestes et postures.

Ces axes seront déclinés opérationnellement dès le premier trimestre 2025, en capitalisant sur les bonnes pratiques existantes. Les actions prévues seront discutées dans des ateliers de travail, menés par l'administration, avec un suivi assuré par les membres de la Formation Spécialisée.

L'UNSA est intervenue pour que dès la première réunion de travail, une action concrète soit mise en place dès le second trimestre 2025 et ne pas définir une grande liste qui, au final, ne sera pas mise en œuvre.

2. Points d'information :

- Information semaine de 4 jours : La mise en œuvre a été retardée en raison du changement de gouvernement à l'été 2024 et d'interrogations techniques sur les règles de congés. Le MASAF s'est rapproché du MTE qui a mis en place la semaine de 4 jours pour quelques services, pour bénéficier de son retour d'expérience. Côté MASAF, aucune action concrète n'est encore prévue.

Une réponse du Conseil d'État sur les jours de congés associés à la semaine de 4 jours est attendue.

- Médecine de prévention :

Sur Auzeville : La prestation a démarré depuis le 3 septembre (3 jours par mois). Le médecin priorise les agents qui ont des pathologies particulières et les agents qui l'ont sollicité. Pour 2025, il commencera les visites des autres agents.

Pour PARIS : Des démarches sont en cours pour recruter un médecin via une plateforme dédiée. Le médecin actuel doit prochainement partir en retraite. L'administration recherche à engager plusieurs médecins dans d'autres administrations à temps partiel par un panachage. Pour ce médecin, deux missions principales : la médecine du travail classique, en collaboration et une coordination nationale des médecines du travail au sein du ministère.

- Mesures chauffage : Concernant les **mesures de chauffage**, celui-ci a été remis en service en octobre. La température de 19 degrés par bureau est reconduite. Une analyse est en cours pour déterminer les économies potentielles liées à cette limitation.

- **Gestion accidents de travail** : Sur la **gestion des accidents de travail**, des rappels ont été faits sur les procédures, qui varient selon le statut de l'agent (fonctionnaire ou contractuel). Une attention particulière doit être portée à l'examen de la gravité des accidents et à la sensibilisation aux premiers secours. Le BASS est chargé de la gestion de l'imputabilité et des démarches associées, notamment pour les certificats médicaux et les situations de rechute.

3. Questions diverses :

- Mission d'appui à la réorganisation RH : A ce stade, c'est une étude annoncée par Mme la Secrétaire Générale. Rien n'est mis en action.

- **Retour des agents après une longue absence** : Des mesures sont prévues pour faciliter le **retour des agents après une longue absence**, avec l'implication du RAPS et du SRH. Une note de service spécifique sera mise en place pour accompagner ces retours qui peuvent être difficiles.

- Exercice d'incendie : Un exercice a été fait sur tous les sites. Après retour d'expérience, des lacunes ont été identifiées, notamment un manque d'information sur les rôles des guide-files et serre-files. Le turn-over des agents reste une difficulté récurrente pour une bonne organisation des évacuations. Ponctuellement, un problème de sirènes qui n'auraient pas été entendues sont en cours d'expertise pour une résolution.

- Sèche-mains électriques dans les toilettes : Pour des raisons écologiques et budgétaires, le choix s'est porté sur des sèche-mains électriques, moins coûteux (12 000 € par an contre 36 000 € pour les sèche-mains papier) et plus respectueux de l'environnement.

- Restauration à VAUGIRARD : Des ajustements ont été prévus par le restaurant pour améliorer la qualité des prestations et la disponibilité de plats pour les agents. Par ailleurs, 140 agents de la DGAL ont désormais accès au restaurant inter-entreprises « Nord Pont », bien qu'il soit situé plus loin.